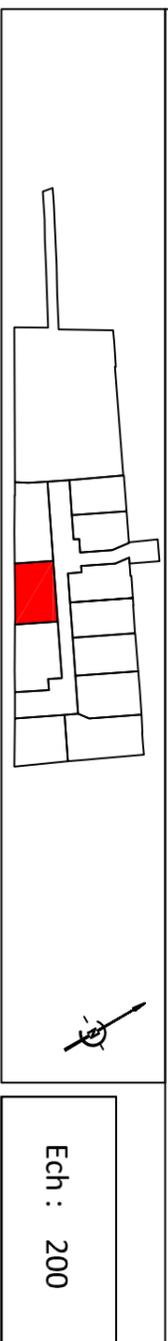


ELBEUF
Projet de Lotissement
Projet de Lotissement
Rue de Chanzy
Plan de Commercialisation du Lot 10
Y compris plan en annexe

LEGENDE

IMPLANTATION BATIE (complément aux règles du PLU)	AEP	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES
→ Alignement obligatoire	☒ Branchement Ø19/25	— drain
→ Sens de fortage obligatoire	☐ Citerneu individuel	— noue
R+1+C Bâti en R+1+C obligatoire	EAUX USEES	— grille
ACCES AUX PARCELLES	— Canalisation eau usée principal	☐ Regard de branchement pluvial
☑ Implantation obligatoire des places de stationnement non closes 5x5m (entrée Charretière à la charge des acquéreurs)	— Canalisation eau usée Branchement individuel Ø160	☐ Regard de branchement
☐ Polygone d'implantation corps/garage	— Regard EU Ø1000	☐ Amorce d'1m dans le terrain
TRAITEMENT DES LIMITES / PAYSAGER	☐ RESEAU D'ECLAIRAGE	☐ RESEAU D'ECLAIRAGE
— Dispositif de traitement des limites de type 1	☐ Candélabre	☐ Limite de constructibilité
— Dispositif de traitement des limites de type 2	RESEAUX MTBT	☐ Puits comblé par l'aménageur
— Dispositif de traitement des limites de type 3	— Branchement 4x35 ²	☐ Niveaux du terrain d'origine
☐ Jardin planté non clos largeur 1m minimum	— Coffret Cibe	☐ Niveaux remblais
TRAITEMENT ARCHITECTURAL SPECIFIQUE	— Coffret Cibe grand volume	
☐ La façade devra présenter des ouvertures donnant sur l'espace public	RESEAU FT	
	— Branchement (2Ø42/45)	
	— Chambre de tiroge L2T	
	— Regard 30X30	

Se référer au règlement écrit (Grâce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.



Ech : 200

Date	Modifications	Indice	N° Dossier :
09/10/2023	PLAN DE COMMERCIALISATION	A	78663

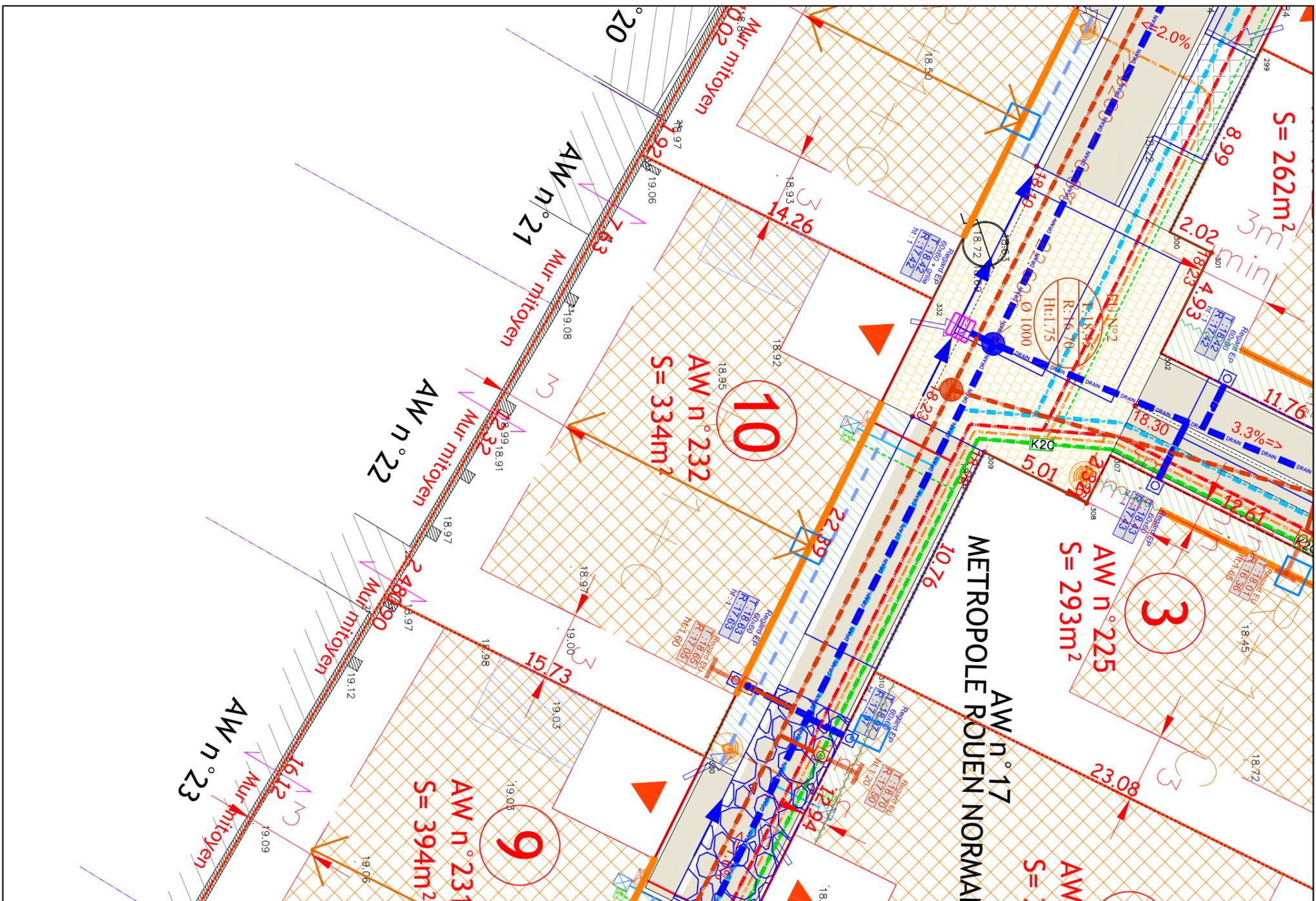
CALDEA
Géomètres-Experts

AGENCE EURE-LILE DE FRANCE :
26 Av. de Lille de France
BP 217 / 27202 VERNON Cedex
Tel : 02.32.51.55.39 Fax : 02.32.21.11.76
E-mail : vernon@caldea-normandie.fr

métropole
rouennormandie

atelier LD

Solutions innovantes pour l'aménagement du territoire

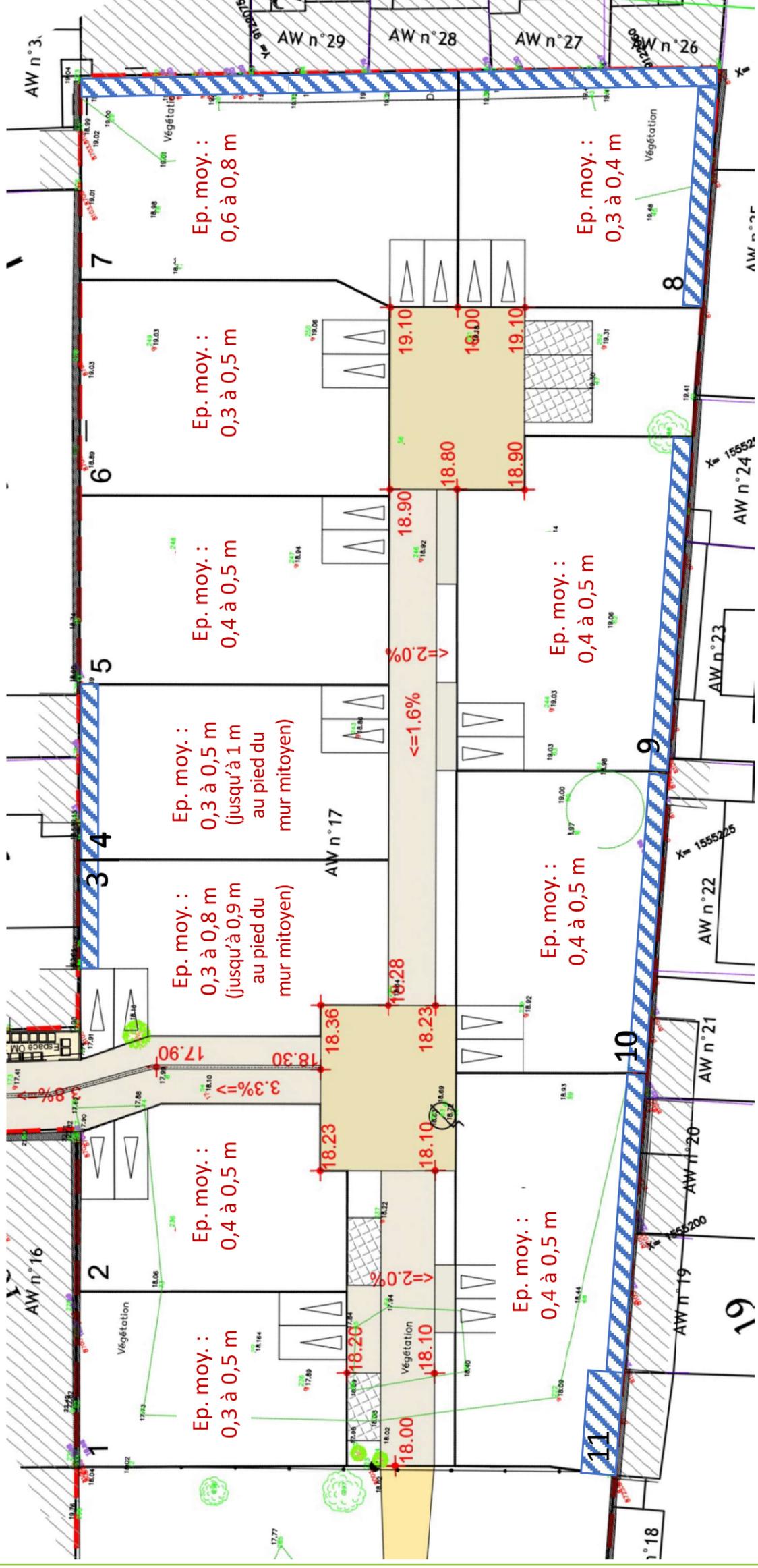


**ELBEUF - Opération
Rue de Chanzy**

**Cartographie des
préconisations et
restrictions d'usage**

**Epaisseur
moyenne prévue
des remblais par
lot avant travaux
de substitution**

- D'après les rapports suivants :
- « Etude géotechnique préalable G1 PGC », d'avril 2023, réf. D22-196 de E²GEO;
 - « Reconnaissance de fondations sur les mitoyens de la parcelle AW n°17 », de janvier 2023, réf. DRN2.N.2003 de Ginger CEBTP;
 - « Diagnostic complémentaire des remblais superficiels », d'avril 2024, réf. NO2700163 / 1087806-02 de Ginger Burgeap.



Zone de restrictions d'usage (absence de potager ou arbre fruitier)
Pour des raisons de lecture, les profondeurs des bandes de restrictions ne sont pas à l'échelle, se référer au tableau de la note technique



(Extrait du plan de voirie du permis d'aménager - pièce n° 8.3)